

Le Conseil de Vie locale

Le Conseil de vie locale est un organe consultatif non décisionnel. C'est un outil d'aide à la décision.



Le Conseil de vie locale rend des avis sur des questions locales. Il est saisi par le maire ou le Conseil municipal. Il peut également choisir les sujets sur lesquels il travaille.

Le Conseil de vie locale se réunit en assemblée plénière et en commission thématique. Des personnalités expertes peuvent être associées aux travaux du CVL, à titre exceptionnel et consultatif, afin d'enrichir les débats.

Les membres du Conseil de vie locale



Les membres du CVL doivent résider ou travailler à Chaville. Ils sont nommés par le maire après présentation en Conseil municipal. Leur mandat dure 6 ans.

Collège des experts et personnes qualifiées

- > Bruno Curvale

Les conseillers

- > Colette Bernardi
- > Youssef Boukahri
- > Monique Chuberre
- > Didier De Lalande
- > Tugdual De Quenetaïn
- > Géraldine De Villeneuve
- > Didier Depeyre

- > Bernard Duclos
- > Charles Dulondel
- > Gérard Faucheux
- > Anne-Marie Fontaine
- > Richard Galicier
- > Eisabeth Geel
- > Jean-Michel Gras
- > Pierre Levi-Topal
- > Ingrid Perseille
- > Marie-Christine Poincelin
- > Jean-Christophe Wijkhuisen

Les recommandations du Conseil de vie locale



- > Création d'un espace chavillois de rencontres et de vie associative (recommandation n°1)
- > Organisation des États Généraux de la ville de Chaville (recommandation n°2)
- > Utilisation des machines à voter dont la ville de Chaville est propriétaire (recommandation n°3)
- > Modification du dispositif d'aide aux familles « carte famille » (recommandation n°4)
- > Mise en place de la réforme des rythmes scolaires (recommandation n°5)

TÉLÉCHARGER



Compte rendu d'activité du CVL 2007 - (241 Ko)



VILLE DE
CHAVILLE

VILLE DE CHAVILLE

1456 AVENUE ROGER SALENGRO
92370 CHAVILLE

☎ 01 41 15 40 00

🕒 Horaires

08h30 > 12h30 / 13h30 > 17h30

Fermeture le mardi matin

Vendredi fermeture à 16h30

Samedi 9h > 12h

@ CONTACTEZ-NOUS